

Demande de versement anticipé selon l'encouragement à la propriété du logement (EPL)

**Veillez nous retourner le formulaire dûment rempli ainsi que les documents requis.
Ceci vous évitera, aussi bien qu'à nous, des désagréments supplémentaires.
Merci beaucoup !**

1. Identité

Nom	_____	Prénom	_____
Rue	_____	NPA, localité	_____
Téléphone (priv.)	_____	Téléphone (prof.)	_____
Date de naissance	_____	N° AVS	756. _____
E-Mail	_____	N° Ass	_____
État civil	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> partenaire enregistré(e)	<input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> séparé(e)	<input type="checkbox"/> veuf/-ve <input type="checkbox"/> divorcé(e)
Identité du/de la conjoint(e) resp. du/de la partenaire enregistré(e)			
Nom	_____	Prénom	_____

2. Utilisation prévue

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Achat d'un logement
(maison/propriété par étages) | <input type="checkbox"/> Remboursement d'un prêt hypothécaire |
| <input type="checkbox"/> Nouvelle acquisition d'un logement | <input type="checkbox"/> Acquisition de parts sociales d'une coopérative
de construction et d'habitation |
| <input type="checkbox"/> Transformation du logement en propriété* | |
- * Possible uniquement pour des investissements augmentant la valeur du logement

3. Description de l'habitation

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Logement individuel | <input type="checkbox"/> Appartement (propriété par étages) |
|--|---|
- Adresse de l'habitation _____
- Date d'emménagement prévue _____
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Propriétaire unique | <input type="checkbox"/> Copropriétaire avec le/la conjoint(e) |
| <input type="checkbox"/> Copropriétaire à hauteur de _____ % | <input type="checkbox"/> Société en participation (société coopérative) |

4. Montant du versement anticipé/indications pour le paiement

Montant en CHF _____ Date de paiement souhaitée _____

Bénéficiaire du paiement / Nom de la banque _____

Adresse / Ville _____

Numéro de IBAN _____

5. Documents à fournir

Veillez impérativement fournir les documents suivants à cette demande:

Achat d'un logement en propriété

1. Contrat de vente juridiquement valable, en France: acte de vente (la promesse ou le compromis de vente sont insuffisants)
2. Confirmation bancaire attestant que le versement anticipé est bien utilisé pour le logement en propriété à usage personnel. Coordonnées bancaires exactes (compte bloqué).

Nouvelle construction d'un logement en propriété

1. Contrat d'achat du terrain juridiquement valable (la promesse ou le compromis de vente sont insuffisants) ou extrait actuel du registre foncier
2. Permis de construire
3. Contrat du maître d'œuvre/Contrat d'architecte/Contrat d'entrepreneur général
4. Confirmation bancaire attestant que le versement anticipé est bien utilisé pour le logement en propriété à usage personnel. Coordonnées bancaires exactes (compte bloqué).

Remboursement d'un prêt hypothécaire

1. Extrait actuel du registre foncier
2. Confirmation bancaire attestant de l'existence d'une hypothèque à la hauteur du versement anticipé et attestant que le versement anticipé est utilisé pour l'amortissement de cette dernière. Coordonnées bancaires exactes (compte bloqué).

Transformation d'un logement en propriété

1. Extrait actuel du registre foncier
2. Devis, offres, factures, plans, etc.
3. Confirmation bancaire attestant que le versement anticipé est bien utilisé pour le logement en propriété à usage personnel, avec coordonnées bancaires exactes (compte bloqué).

Acquisition de parts sociales (d'une coopérative de construction et d'habitation)

1. Contrat de location
2. Coordonnées bancaires de la coopérative de construction et d'habitation

6. Indications supplémentaires / Émoluments

- La Caisse de pension Valora fait inscrire une restriction d'aliénation dans le registre foncier, conformément à l'article 30e LPP. Les émoluments consécutifs sont entièrement à la charge de l'assuré(e).
- Le montant des frais demandés en compensation des frais administratifs s'élève à CHF 400.00 dans le cas d'un versement anticipé.
- Un versement anticipé entraîne une réduction du capital d'épargne et, le cas échéant, une réduction des prestations de risque. Pour la couverture des carences en prévoyance, la Caisse de pension Valora recommande de contracter une assurance risques complémentaire auprès d'un organisme d'assurance privé.
- Le paiement du versement anticipé s'effectue seulement après examen de l'ensemble des documents requis.
- Le paiement direct à la personne assurée n'est pas autorisé.

7. Signature

En signant et en soumettant ce formulaire, j'atteste de la véracité des déclarations précédentes et confirme avoir lu l'aide-mémoire EPL.

Lieu et date _____

Assuré(e)

Identité du /de la conjoint(e) resp.
du/de la partenaire enregistré(e)